

J'ai ici une lettre envoyée par une société d'experts-conseils de Calgary à quelqu'un qui voulait acheter une petite société pétrolière en Saskatchewan. Celui-ci avait écrit à la société d'experts-conseils pour demander si cet investissement serait avantageux. L'achat aurait coûté 2 millions de dollars et visait 61 puits d'exploration et quelques puits productifs. Voici le dernier paragraphe de la lettre.

Les exploitants de l'Alberta sont touchés moins durement que ceux de la Saskatchewan par les redevances provinciales; néanmoins, à titre de conseiller, je ne puis, en toute conscience, vous recommander d'investir dans le pétrole canadien, même si l'absence d'investissements privés signifie la fin de ma carrière de conseiller.

C'est comme la vieille mère poule qui se coupe elle-même la tête. Le conseiller, M. D. O. Bossort, a annexé à sa lettre un état financier de la société en question pour le mois d'octobre 1974 montrant que la taxe fédérale d'exportation s'élevait à \$76,344 et l'impôt fédéral sur le revenu était de \$18,926.91, soit un impôt fédéral total de \$95,270.91, et que, d'autre part, l'impôt et les redevances provinciaux s'élevaient à \$13,513.46, auxquels s'ajoutaient une surtaxe de \$30,994.23, ce qui faisait un total de \$44,507.69, ce qui donne, après impôts un total de moins \$344.86. Il n'y a plus à s'étonner que le conseiller n'ait pas recommandé à cet Albertain d'investir dans cette petite entreprise de Saskatchewan.

J'ajouterais que les dépenses brutes d'exploitation de cette société s'élevaient à \$18,582.05 par mois. Une fois les impôts fédéraux et les redevances provinciales payés, elle était déficitaire. Il s'agit ai-je dit, d'une entreprise au capital de 2 millions de dollars. Les obligations du gouvernement constituent un investissement nettement supérieur au pétrole et au gaz. C'est un bel exemple que je destine à tous les Canadiens. Je suis prêt à faire consigner le texte intégral de cette lettre au compte rendu ou à en envoyer un exemplaire au ministre des Finances ou à n'importe quel intéressé. Si les Canadiens ne se lancent plus seuls dans l'achat de petites sociétés ou n'achètent plus d'actions de sociétés multinationales, c'est que toutes ces entreprises sont déficitaires dans la production de pétrole et de gaz.

La personne dont j'ai parlé a dit qu'elle comptait abandonner sur place le reste du pétrole et du gaz. Pourquoi extraire ce pétrole ou ce gaz alors qu'il lui en coûterait \$344.86 par année? J'aimerais signaler à tous les Canadiens que les sages ne placent pas leur argent dans le pétrole ni dans le gaz et que les sages qui ont déjà investi dans ce secteur abandonnent ces ressources; en effet, leur extraction ne leur rapporte rien à cause des impôts établis par le ministre des Finances, au détriment du peuple Canadien.

Le Conseil économique du Canada a signalé aujourd'hui qu'il faudrait aligner le prix intérieur du pétrole sur le prix international en 1977, sinon les Canadiens dépendront du pétrole étranger avant 1980. C'est assez simple, mais le ministre a-t-il parlé de cette question dans le budget? Non.

● (2050)

Que dit le rapport de l'Office national de l'énergie au sujet de la prospection pétrolière? Ce que nous savions déjà. Il précise que la transformation volontaire et la réduction des ventes de pétrole aux États-Unis sont des palliatifs insignifiants à la recherche et à l'exploitation pétrolières au Canada. Il répète ce que nous avons dit souvent. J'ai déjà dit que nous serions des importateurs nets de pétrole en 1982. J'ai répété à maintes reprises à la Chambre que le pipe-line Sarnia-Montréal serait vide au bout de six ans. Je l'ai dit le 9 avril 1974. Le rapport de l'Office national de l'énergie vient appuyer mes propres

Le budget—M. Horner

dières et ceux de l'Imperial Oil. Qu'a fait le gouvernement? Il a procédé à l'aveuglette.

Le rapport de l'Office déclare en outre:

L'absence de découvertes de pétrole importantes dans les régions productrices des Prairies signifie que le Canada—coincé entre une demande croissante et une production fléchissante—peut manquer de pétrole. Il devra en importer de grandes quantités à moins d'exploiter sans délai de nouvelles réserves très, très considérables.

A moins de mettre immédiatement en valeur de nouvelles réserves, le Canada devra importer en masse. Voilà ce que je veux dire. Or, qu'a fait le ministre des Finances? Il a essayé d'alléger le fardeau fiscal. Il n'a pas dissipé le malaise. Depuis son discours budgétaire, la Gulf Oil a déclaré nettement qu'elle allait réduire ses dépenses de prospection pétrolière de \$322 millions à \$222 millions. Si on se rend compte que les dépenses de la Gulf Oil constituent le 5 p. 100 du montant normal affecté à la prospection au Canada, cela fera donc 1 milliard de moins qu'on affectera à la prospection, et ce à cause du budget du ministre des Finances.

Par ailleurs, l'Office national de l'énergie dit dans son rapport que nous allons nous trouver sans pétrole si nous ne nous mettons pas à exploiter nos immenses réserves de pétrole et de gaz. Or, cela est impossible avec ce budget-ci. Tous les Canadiens, au nom de qui le ministre est censé parler, veulent être amplement approvisionnés. Nous ne tenons pas du tout à nous trouver dans la situation alarmante dont fait état l'Office national de l'énergie, à savoir qu'en 1985, le Canada produira 900,000 barils par jour, et devra en importer 2,500,000 par jour aussi. En 1990, si les mêmes conditions persistent, nous produirons 600,000 tonnes par jour et en importerons 3,100,000. Nous sommes sur la mauvaise voie en matière d'énergie.

J'aimerais maintenant traiter de la question des produits alimentaires. Il est intéressant d'entendre les députés répéter à tour de rôle à la Chambre combien ils s'inquiètent du sort des millions d'affamés du monde. Nous éprouvons toujours beaucoup de fierté d'être un grand pays producteur de blé. L'année dernière il s'est produit au Canada une anomalie dont le ministre chargé de la Commission canadienne du blé n'était pas responsable mais qui ne lui fait aucunement honneur. Les prix mondiaux ont augmenté considérablement. Les sommes considérables que leur a procurées la vente de leur blé ont embarrassé les cultivateurs. A vrai dire les paiements différés des agriculteurs de l'Ouest ont été de l'ordre de 500 ou 600 millions de dollars. Cela comprend le blé vendu par la Commission canadienne du blé et les céréales vendues sans passer par la Commission. Nous voyons le dernier versement pour la dernière année-récolte reporté au 1^{er} janvier. Ce versement est de 500 millions de dollars.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Horner: Pourrais-je demander quelques minutes de plus pour finir de m'exprimer?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Horner: Merci, madame l'Orateur. Je remercie aussi les députés. J'aimerais terminer ces observations au sujet du blé. Il y a quelque chose d'anormal au Canada: quand le monde meurt de faim, le producteur de céréales refuse de donner son produit. Actuellement, les paiements par ver-